



L'usine de traitement des ordures ménagères Ivry-Paris XIII arrive en fin d'exploitation. Tri, incinération, valorisation, compostage... Quel projet pour demain, alors qu'enjeux et techniques évoluent ?

Du neuf côté déchets

Quels panaches ! Les deux cheminées du centre d'incinération et de tri font partie du paysage ivryen, voire même de son identité. Construite en 1969, l'usine a fait l'objet de travaux en 2001 pour prolonger encore son fonctionnement. Dès 2003, des discussions se sont engagées quant à sa nécessaire évolution. Le débat sur sa reconstruction est plus que jamais d'actualité. En toile de fond, c'est la place des déchets dans notre société qui est interrogée. Industrie, agriculture, entreprises, commerces, ménages..., tous en produisent. 345 millions de tonnes en 2012, dont 47,7 millions de tonnes envoyées dans des installations de traitement des ordures ménagères (*Déchets*, chiffres-clés de l'Ademe). La France est sur la deuxième marche du podium des pays européens quant à la production de déchets, derrière l'Allemagne et devant le Royaume-Uni.

Un Français jette quelque 570 kg en un an. La quantité a doublé en quarante ans ! En effet, la population augmente et, de fait, la consommation également. Mais, aussi, de plus en plus de produits éphémères, jetables, suremballés sont mis sur le marché. Si au début du 20^e siècle, la poubelle était composée exclusivement de matières fermentescibles, aujourd'hui, la moitié du volume des déchets ménagers sont des emballages.

Un casse-tête sans solution ? Loin de là. « *Il faut agir pour "décarboner" les modes de vie, de transport et de consommation de tous*, explique Stéphane Prat, adjoint au maire en charge de l'écologie urbaine et du Plan climat-énergie. *Nous devons pour cela redoubler d'efforts en termes d'éducation, de prévention et de sensibilisation, localement et globalement.* » Parmi les défis à relever : réduire les déchets à la source auprès des producteurs, influencer sur le comportement des consommateurs en ce

qui concerne le tri, les achats responsables... Mais également, les ressources de la planète n'étant pas inépuisables, améliorer les filières de recyclage et de valorisation des déchets. Des paris qu'ont relevés nombre de collectivités de par le monde, comme San Francisco ou encore Milan.

L'enjeu, à la fois sanitaire et environnemental, est de taille. De fait, la législation en matière de gestion des déchets, qu'elle soit européenne, nationale ou locale avec le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, pose un cadre très contraignant. La loi du 15 juillet 1975 instaure l'obligation pour chaque commune de collecter et d'éliminer les déchets produits par ses habitants*. Les villes peuvent déléguer tout ou partie de cette responsabilité à un syndicat intercommunal. Ce qu'ont fait Ivry et 83 autres communes, dont Paris, avec le Syctom, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères. Ce dernier gère également deux autres usines en Île-de-France. D'autres lois ont progressivement introduit de nouvelles dispositions comme le principe de proximité, limitant en distance et en volume le transport des déchets. Ou, plus récemment, la loi de transition énergétique qui vise à réduire de 50 % la mise en décharge et de 7 % la quantité des déchets ménagers.

Ivry s'inscrit dans cette voie, notamment à travers son Plan de prévention des déchets. Mais, au-delà de la Ville, c'est une question que tout le monde doit prendre à bras-le-corps.

* Depuis le 1^{er} janvier 2016, cette compétence a été transférée aux territoires de la Métropole du Grand Paris.

• Catherine Mercadier, Thomas Portier et Ahmed Talbi

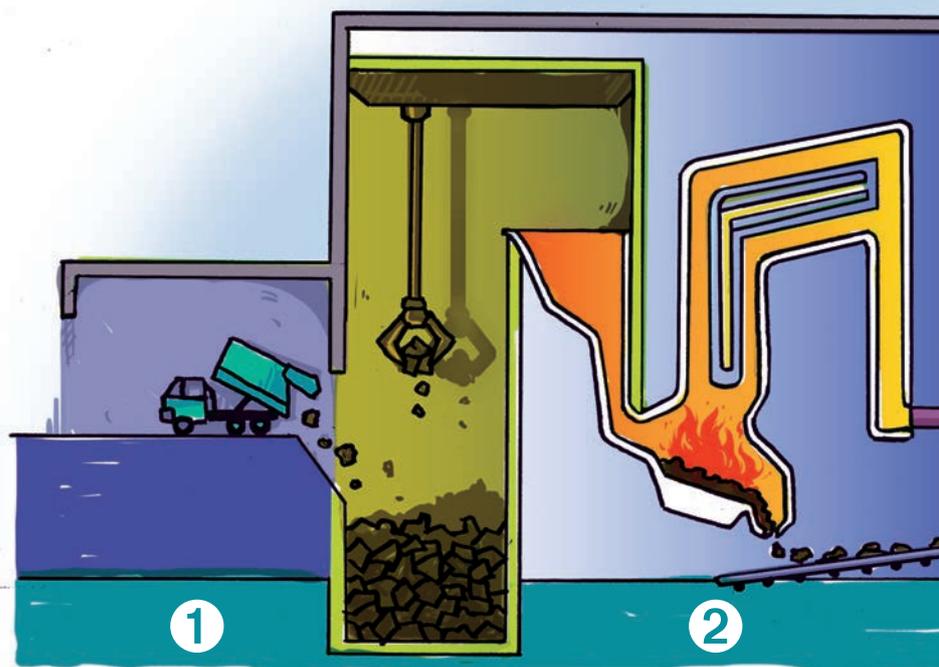
Avenir de l'usine du Syctom : clôture de la concertation par une réunion publique dans laquelle sera présentée une synthèse des débats. Le 5 juillet à 20 h 30 à l'Espace Robespierre : 2 rue Robespierre.

Comment fonctionne l'actuelle usine d'

Construite en 1969, l'usine d'incinération des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII sera bientôt obsolète. Quel est son rôle et son mode de fonctionnement ?

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1969 qu'est construite une usine d'incinération des déchets ménagers à Ivry et pour une petite partie, dans le XIII^e arrondissement parisien. Son entrée est située 43 rue Bruneseau à Paris. La durée de vie de ses équipements majeurs - fours d'incinération, chaudières et turbine - est de l'ordre de quarante ans. Entre 2003 et 2005, le système de dépollution des fumées a été modernisé, afin de se conformer à la directive européenne du 4 décembre 2000, applicable en 2005, qui a rehaussé le niveau d'exigences environnementales des incinérateurs de déchets. Entre 2009 et 2012, un autre programme de travaux a été engagé pour prolonger l'exploitation de l'incinérateur. Depuis 1997, le site comprend aussi un centre de tri des collectes sélectives et une déchetterie.



L'UN DES PLUS GRANDS D'EUROPE

L'incinérateur dispose d'une capacité de traitement de 730 000 tonnes par an. En 2015, 694 431 tonnes d'ordures ménagères y ont été brûlées. Ce sont les poubelles d'1,4 million d'habitants, provenant de quinze communes adhérentes du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Syctom) : Cachan, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Montrouge, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine, Valenton, ainsi que Paris (douze arrondissements).



LES DÉCHETS TRANSFORMÉS EN ÉNERGIE

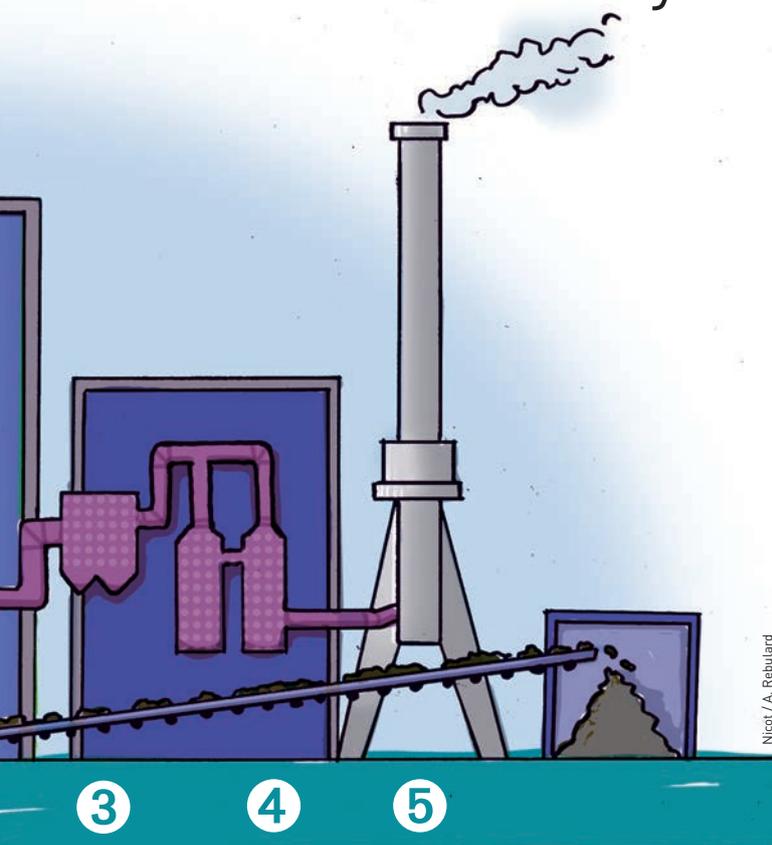
L'incinération ne sert pas seulement à éliminer les déchets ménagers. La chaleur dégagée par la combustion est récupérée et transformée en énergie, sous forme de vapeur d'eau et d'électricité produite grâce à un turbo-alternateur. La vapeur est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) et permet de chauffer 104 000 « équivalents-logements » par an (un appartement de 80 m² occupé par quatre personnes). L'électricité permet de subvenir aux besoins de l'usine. Le surplus, soit 60 000 MWh par an, est revendu à EDF.



QUI EST PROPRIÉTAIRE DE L'USINE ?

Située à Ivry, sur un terrain de la Ville de Paris, l'usine appartient au Syctom. Créé en 1984, il compte 84 communes en Île-de-France. Depuis 2011, il a été rebaptisé Agence métropolitaine des déchets ménagers, mais il reste un établissement public administratif relevant du code général des collectivités territoriales. Il est administré par un comité syndical où chaque collectivité dispose d'une voix. Propriété du Syctom, le centre de traitement d'Ivry-Paris XIII est exploité par la société IP13, emmenée par le groupe Sita (groupe Suez Environnement). En comptant le centre de tri, 230 personnes travaillent sur le site.

Incinération d'Ivry ?



LES ÉTAPES

- 1 Tous les jours, 400 camions-poubelles déversent les ordures ménagères dans une fosse de 9 000 m³ où des grappins, sortes de pinces géantes, les transfèrent dans les fours.
- 2 Deux gigantesques fours brûlent les déchets à une température de 900 °C. Ils fonctionnent 24 heures sur 24 sans interruption, hormis quelques semaines d'arrêt technique l'été. Chacun brûle 50 tonnes de déchets par heure.
- 3 Le turboalternateur transforme la chaleur en vapeur et en électricité. On parle de valorisation énergétique.
- 4 L'incinération élimine 83 % du volume des déchets mais il reste des résidus incombustibles appelés mâchefers. Composés de cendres et de ferrailles, ils sont acheminés par voie fluviale vers des centres pour être recyclés dans la sidérurgie et les travaux publics.
- 5 En brûlant, les déchets génèrent des fumées. Avant leur rejet dans l'atmosphère, elles subissent trois étapes de dépollution. Elles sont d'abord dépoussiérées via deux électrofiltres. Un traitement catalytique à 250 °C détruit ensuite les dioxines, furanes et oxydes d'azote. Enfin, les gaz sont lavés afin de capter les polluants acides. Les résidus issus de l'épuration des fumées sont mis en décharge de déchets dangereux en grande banlieue. Cela représente moins de 2 % des quantités de déchets traitées. Avant la sortie de la cheminée, les fumées sont une dernière fois analysées.

À côté du monstre

Dominique Pagès,

riveraine, membre des sentinelles

Quand nous avons emménagé il y a dix ans, un débat s'engageait sur l'avenir de l'usine du Syctom. J'ai pensé qu'elle ne serait pas reconstruite dans un secteur qui s'urbanise. Je n'ai jamais été emballée à l'idée de vivre à côté d'un monstre pareil. Au quotidien, nous subissons les mauvaises odeurs et la poussière. Quand l'usine s'arrête en été, la table sur ma terrasse est largement moins noire. Je suis aussi préoccupée par les polluants rejetés, comme les dioxines qui peuvent être dangereuses. J'ai assisté à des réunions et suis devenue une sentinelle, c'est-à-dire une riveraine qui suit le fonctionnement de l'usine et le futur chantier. J'ai rejoint le collectif 3R qui propose une solution alternative à celle du Syctom. Le projet de la nouvelle usine reposerait sur de nouvelles technologies sans qu'il n'existe d'autres exemples. Je ne veux pas être un cobaye.



Les fumées à la loupe

Le panache visible en sortie de cheminée est dû à la présence de vapeur d'eau, en raison d'un procédé humide de dépollution. Après traitement, les fumées rejetées dans l'atmosphère se composent d'éléments majoritairement liés au processus de combustion : l'azote de l'air de combustion (pour environ 60 %), l'oxygène présent en excès dans l'air de combustion, et le dioxyde de carbone produit par l'oxydation du carbone des déchets (pour chacun environ 10 %), et de l'eau (pour 20 %). On détecte aussi à l'état de traces : des poussières, métaux lourds, acides chlorhydrique et fluorhydrique, oxydes d'azote et de soufre, dioxines et furanes. Tous ces éléments respectant les seuils autorisés d'émission.

Les résultats sont communiqués par l'exploitant à la Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et mis tous les ans à la disposition du public sur le site internet de l'exploitant : www.sita.fr/ip13.

Quel projet d'usine pour demain ?

Le Sycotom, propose un projet de reconstruction de l'usine d'Ivry-Paris XIII, en débat actuellement. En voici les grandes lignes.



Images de synthèse du projet du futur centre présentées par Architectes ingénieurs associés (AIA).

Premières pistes

Au milieu des années 2000, les premières réflexions du Sycotom débouchent sur un projet associant un nouvel incinérateur, une unité de tri mécanobiologique (TMB) et plusieurs méthaniseurs. Ces deux dernières solutions suscitent de vives oppositions à Ivry au sein de la municipalité et des associations locales. Le TMB consiste à récupérer la partie fermentescible des ordures (essentiellement les restes des repas), sans tri préalable par les ménages, afin d'en tirer un compost pour l'agriculture. Or, on craint que celui-ci soit de mauvaise qualité, contaminé dans la poubelle par d'autres déchets. La méthanisation consiste à valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères en biogaz (électricité, chaleur ou gaz pour le réseau). Encore peu pratiqué, ce procédé éveille beaucoup de méfiance en raison notamment de fortes nuisances olfactives et de risques d'explosion. En 2014, le conseil municipal a adopté un vœu contre l'implantation d'un site de TMB-méthanisation sur son territoire.

2023 : fin de l'activité de l'incinérateur

Modernisé à plusieurs reprises, l'usine d'incinération a vu sa durée de vie prolongée jusqu'en 2023. Pour le Sycotom, le respect de cette échéance est un impératif pour la mise en service de la nouvelle unité de valorisation énergétique. Ce, afin de garantir une continuité de service public de traitement des déchets ménagers.

Où en est-on ?

Aujourd'hui, seule la phase « études » du projet de reconstruction de l'usine est validée. Le futur centre dont nous vous présentons les contours n'est pas encore acté. Il doit faire l'objet d'une délibération spécifique au conseil syndical du Sycotom.

Moins d'incinération

Le futur projet de centre de traitement des déchets ménagers comprendrait deux unités. D'abord une unité de valorisation énergétique (UVE), dimensionnée pour brûler 350 000 tonnes, contre 730 000 tonnes actuellement. Cette réduction de moitié de la capacité d'incinération entraînerait de fait une baisse significative des rejets atmosphériques. Comme aujourd'hui, la chaleur générée permettrait de produire de l'énergie sous forme de chauffage et d'électricité.

Davantage de tri

Une unité de valorisation organique (UVO) serait également mise en place. Elle permettrait la séparation de la matière organique contenue dans les déchets ménagers, un tri indispensable à la division par deux des déchets à incinérer. Cette unité prendrait aussi en charge le traitement des biodéchets issus de la collecte sélective que les communes vont mettre en place. Dès cet été, et jusqu'à fin 2016, Ivry va mettre en place la récupération des biodéchets dans les cantines scolaires.

En savoir plus :
www.projet-ivryparis13.sycotom.fr

Ça fait débat

Tous déchets confondus, le projet est conçu, pour l'heure, pour réceptionner au total 544 000 tonnes par an, dont 490 000 tonnes issues des collectes de déchets des quinze communes qui vident déjà leurs poubelles dans l'usine actuelle. Le futur centre recevra aussi 54 000 tonnes de matières dites « combustibles solides de récupération » à haut pouvoir calorifique, venant de la zone d'intervention du Syctom (Paris et petite couronne), en dehors des quinze communes habituelles.

Le dimensionnement de la future usine proposée par le Syctom est à l'origine du débat entre les partisans et les opposants au projet de reconstruction. Certains, comme le Syctom, le jugent réaliste et ambitieux. D'autres en revanche estiment qu'il faudrait davantage agir sur la réduction des déchets et prévoir un site moins grand. Ils vont même jusqu'à remettre en cause la reconstruction de l'incinérateur, considérant que ceux d'Issy-les-Moulineaux et de Saint-Ouen sont suffisants.

C'est pour quand ?

La construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique pourrait commencer en 2018 sur un terrain non construit attenant à l'actuelle

usine. Durant les travaux, celle-ci pourrait ainsi poursuivre son activité sans qu'il n'y ait d'interruption du service public de traitement des déchets ménagers. En 2023, le nouvel incinérateur pourrait être mis en service tandis que la vieille usine serait démolie pour céder la place à la nouvelle unité de valorisation organique dont l'activité démarrerait en 2027.

Qui va reconstruire ?

En septembre 2015, le Syctom a annoncé l'attribution du marché de conception, construction et exploitation du centre de valorisation des déchets au groupement IP13 conduit par Suez Environnement et sa filiale Sita. Celui-ci est composé du Groupe Vinci (Chantiers Modernes, Vinci Energies, Vinci Environnement), Eiffage TP, Inova, Satelec, Groupe Hitachi Zosen, BG Ingénieurs Conseils, et AIA (Architectes Ingénieurs Associés).

Combien ça coûte ?

Le montant global du marché est de 1,8 milliard d'euros : la moitié servant à la construction et l'autre moitié permettant de financer l'exploitation du site durant vingt-trois ans.



Romain Zavallone,

conseiller municipal délégué à la politique de prévention des déchets et à la démarche Zero waste*.

« Ivry ne peut être seule ! »

Nous sommes à une période charnière, ce qui explique qu'il y ait des désaccords sur l'avenir de l'usine du Syctom. Il nous faut penser les déchets comme des ressources à valoriser. L'incinération ne doit intervenir qu'en dernier recours. C'est un changement total de conception. Ivry mène une politique volontariste. Le plan local de prévention des déchets a permis de réduire de 7 % en cinq ans la production de déchets ménagers. Nous allons instituer le tri des biodéchets dans les écoles à la rentrée et créer une ressourcerie d'ici la fin de l'année. Mais Ivry ne peut être seule ! Pour éviter une nouvelle usine, il faudrait une vraie volonté politique commune, territoriale et nationale. Dans son programme municipal, la Ville s'oppose à ce que soit construite une usine avec tri mécano-biologique et méthanisation. Nous serons inflexibles sur ce sujet. Quelle que soit la technologie choisie, le projet de nouvelle usine ne doit pas être obsolète dans cinq ans, ni surdimensionné.

* Zéro déchets, zéro gaspillage.



Deux conceptions opposées

Une nouvelle usine est-elle bien nécessaire alors que la tendance est à la réduction des ordures ménagères et au recyclage ? Voici les arguments du Syctom et du collectif 3R (réduire, réutiliser, recycler).



Préparer l'avenir

Pierre Hirtzberger,
directeur général des services techniques du Syctom

Il faut renouveler l'usine actuelle qui est en fin de vie. Le projet de future usine comporte deux unités : une unité de valorisation énergétique (UVE) qui incinérera un tonnage de déchets deux fois moins important qu'aujourd'hui et alimentera en vapeur un réseau de chaleur ; une unité de valorisation organique (UVO) dont la technologie fait l'objet de la troisième phase de concertation. Le Syctom envisage d'abandonner le projet initial d'un tri mécano-biologique avec méthanisation pour répondre au vœu du conseil municipal de janvier 2014 en ce sens. Quant à la loi sur la transition énergétique, elle préconise le tri à la source des biodéchets et la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR). Nous nous adaptons donc en nous inscrivant dans les exigences de la loi : extraire des ordures ménagères résiduelles une fraction à haut pouvoir calorifique (les CSR). La part organique restante sera traitée hors site. De plus, cette installation est étudiée pour être évolutive afin d'accompagner la progression attendue de l'accueil des biodéchets triés à la source, lequel doit se généraliser comme le prévoit la loi. Si les objectifs annoncés se réalisent d'ici une quinzaine d'années, l'usine pourra, dans une optique de réversibilité, plutôt brûler de la biomasse (du bois, par exemple). Le projet du Syctom n'est donc pas un projet daté comme on l'entend, mais un projet d'avenir.

projet-ivryparis13.syctom.fr



Remettre le projet à plat

Anne Connan,
co-présidente du collectif 3R
(réduire, réutiliser, recycler)

Le collectif 3R regroupe des associations de quartier, rassemblées en réaction au projet du Syctom. Celui-ci est anachronique.

Le Syctom se base sur des chiffres de tonnage de déchets anciens : la future usine devrait incinérer 350 000 tonnes, un chiffre qui n'a pas été réévalué en dix ans, et traiter 310 000 tonnes dans son unité de valorisation organique, un volume jamais vu ailleurs. Or, les quantités de déchets collectées baissent régulièrement sur son territoire et la réglementation devient de plus en plus contraignante pour aller vers plus de recyclage et lutter contre le changement climatique. Mais le Syctom s'entête à présenter des solutions obsolètes, coûteuses, polluantes et dangereuses. Nous demandons au Syctom et à nos élus une remise à plat du projet. Nous proposons une alternative crédible à la reconstruction de l'usine : le plan B'OM (baisse des ordures ménagères) inspiré des démarches Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage), dont le coût s'élève à 200 millions d'euros, contre 2 milliards pour la reconstruction de l'usine. Il y a des marges de manœuvre pour réduire les déchets (42,6 % de la poubelle traitée par le Syctom pourraient au contraire être triés). Le tri et la collecte séparée des biodéchets se développent, à Paris et bientôt à Ivry par exemple, et la loi de transition énergétique donne des objectifs en ce sens à l'horizon 2025. À la place de l'usine, nous préconisons un grand centre de tri, une plateforme de transfert des biodéchets vers des usines de compostage et un pôle de recyclage, de réparation et de réutilisation.

collectif3r.blogspot.fr



Réunion de lancement du débat public en 2009.

CALENDRIER

Les étapes du projet

L'avenir de l'usine actuelle de traitement des déchets Ivry-Paris XIII se prépare depuis dix ans.

2003-2005 Concertation locale sur le projet en partenariat avec la Ville d'Ivry.

2009 Débat public sous l'égide de la Commission nationale du débat public, sur la base des études de faisabilité réalisées en 2006-2008.

Mai 2010 Décision du Sycotom suite au débat public : poursuite du projet et de la concertation.

Septembre 2010 à mi-2011 Deux premières phases de concertation post-débat sous l'égide d'un garant (définition du programme fonctionnel détaillé et de la charte de qualité environnementale).

Juin 2011 Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour désigner le prestataire chargé de concevoir, construire et exploiter le futur centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII.

Janvier 2014 Vœu du conseil municipal d'Ivry s'opposant à la construction d'une usine de méthanisation.

Octobre 2014 Vote du conseil syndical du Sycotom sur la reconstruction de l'usine. Abstention de Pierre Gosnat, alors maire d'Ivry.

Février 2015 Signature du marché de conception, construction et exploitation avec la société IP13 (Sita - Groupe Suez environnement).

Septembre 2015

- Démarrage des études d'avant-projet détaillé du futur centre.
- Publication du Plan B'OM par le collectif 3R et Zero Waste France.

Mars 2016 Troisième phase de concertation post-débat public (quatre ateliers thématiques, réunions du comité de suivi, présentation du Plan B'OM...)

5 juillet 2016 Réunion publique de synthèse de la concertation à l'Espace Robespierre à 20 h 30.

À partir de 2017 Le Sycotom prévoit le dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter. Puis construction et mise en service de l'unité de valorisation énergétique, déconstruction de l'usine existante et construction de l'unité de valorisation organique.

INTERVIEW



Philippe Bouyssou
Maire

Solidarité territoriale

Quels sont les enjeux autour de l'avenir de l'usine du Sycotom ?

Le principal est celui de la continuité du service public de traitement des déchets. L'usine étant vétuste, il est nécessaire de la reconstruire. Cela doit permettre d'améliorer encore la qualité des rejets dans l'air et donc l'impact sur l'environnement. Ces rejets respectent déjà les normes en vigueur mais le nouveau projet garantira d'être encore meilleur en la matière. D'autant plus qu'il réduira de moitié le tonnage de déchets incinérés. Enfin, la production de chauffage urbain, ne faisant pas appel aux énergies fossiles, est un autre enjeu de taille. La chaleur produite par l'incinération sera ainsi utilisée pour alimenter les réseaux de chauffage.

L'usine traite les déchets de quinze communes, dont Ivry. À ce stade des débats, quel est votre avis sur le projet ?

La première phase, la reconstruction de l'unité d'incinération, est inévitable si on ne veut pas compromettre l'avenir. Sur le reste, les débats sont ouverts bien que je me satisfasse qu'ils fassent apparaître le rejet du projet de méthanisation sur le territoire d'Ivry. Demeure un questionnement de fond : la quantité de déchets à traiter. Celle-ci dépend des efforts produits par les quinze communes. Pour ce qui concerne Ivry, nous prenons notre part à cet effort, en renforçant le tri, en soutenant de nouvelles filières de recyclage, en mettant en place la collecte des biodéchets dans les écoles... Mais cela implique que toutes les villes concernées participent de cet effort de réduction des déchets. J'ai écrit récemment à tous les maires afin de les interpeller sur notre responsabilité collective en la matière.

Quelle incidence la reconstruction aura sur le portefeuille des Ivryens ?

Aucune. Toutes les villes paient au Sycotom une cotisation pour le traitement de leurs déchets. À Ivry, nous n'avons pas de taxe des ordures ménagères. Si c'était le cas, celle-ci, adossée au foncier, serait payée par les propriétaires et répercutée dans les charges locatives. Pour ma part, je serais plutôt favorable à une redevance incitative, où chacun paierait en fonction de ce qu'il produit comme déchet. Ce qui inciterait à consommer de manière plus responsable et à mieux trier. C'est une question qui se pose désormais à l'échelle du Territoire puisqu'il en a à présent la compétence, et je compte bien l'y mettre en débat.